

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Signature d'un devis pour l'installation d'une climatisation au local Talents d'Ici à Massiac

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération n°2024-CC-085 en date du 11 avril 2024 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

Vu l'arrêté du Président n°2020APRSDT-154 en date du 28 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature au 1^{er} Vice-Président de Hautes Terres Communauté ;

Considérant les demandes des locataires du bâtiment Talents d'Ici à Massiac de bénéficier d'un système de climatisation ;

Considérant l'offre de la société BT3P ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif principal 2024 opération n°155 – Travaux sur bâtiments, article 21352 – Installations générales, agencements et aménagements de constructions bâtiments privés ;

DECIDE

Article 1 : De conclure et signer un devis avec la société BT3P, sise 6, rue du Commerce 15170 NEUSSARGUES EN PINATELLE, pour l'installation d'une climatisation au sein du local Talents d'ici de Massiac pour un montant HT de 7 345.20 € soit 8 814.24 € TTC ;

Article 2 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 3 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,



Didier ACHALME

par délégation
du PRESIDENT
Gilles Combarieu

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.